



PRÉFET
DE L'HÉRAULT

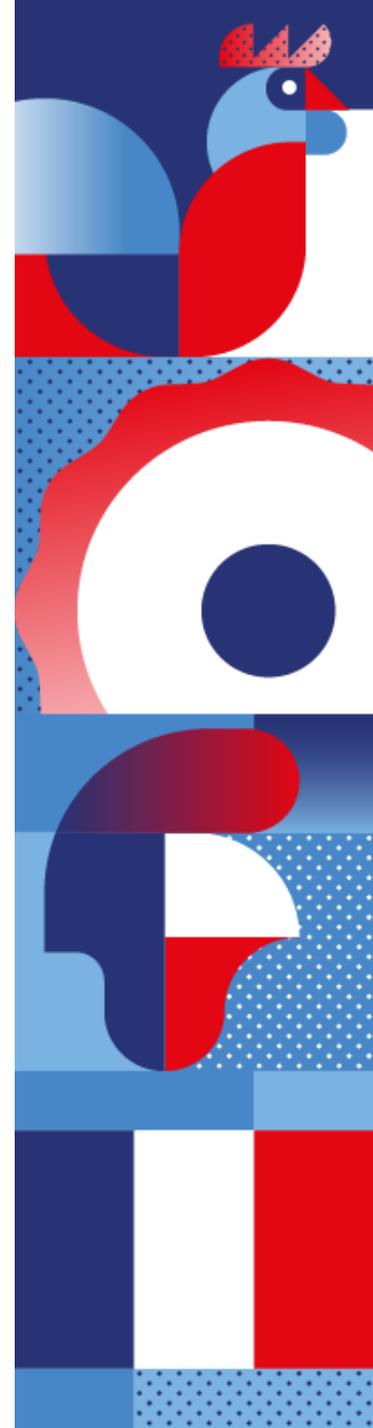
*Liberté
Égalité
Fraternité*

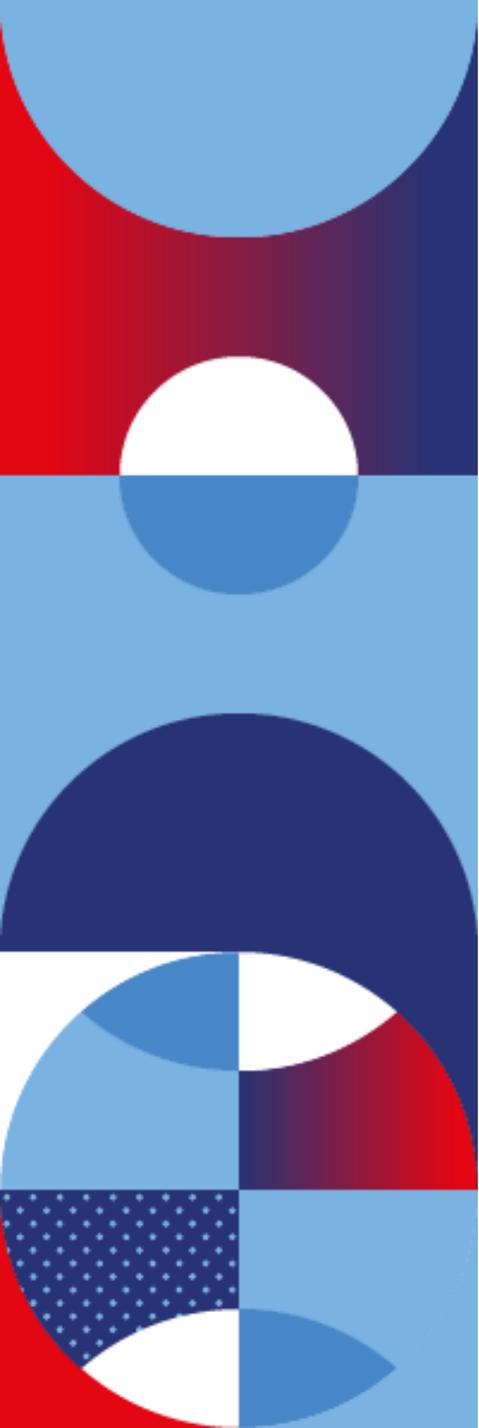
CONFÉRENCE DE PRESSE

Dispositif de sécurité du relais de la Flamme Olympique

7 mai 2024

PAYS HÔTE





L'Hérault accueille la Flamme Olympique le 13 mai

Millau – Sète – Montpellier

4 villes traversées : Balaruc-les-Bains ; Sète ; Juvignac et Montpellier

5 parcours pour le relais de la Flamme

2 types de convois :

- convoi « engagement » évoluant en milieu urbain (31 véhicules)
- convoi « agile » évoluant en milieu moins accessible (13 véhicules)

1 règle : la Flamme ne sera visible qu'à un seul endroit en même temps

5 parcours dans l'Hérault

VILLE DE SÈTE

11h30 à 11h55

1

Convoi agile
Mont St Clair
5 relayeurs individuels
Distance : 1000 m

13h35 à 15h15

2

Convoi engagement
Balaruc-les-Bains > Sète
27 relayeurs individuels
Distance : 5400 m, dont 400 à Balaruc

VILLE DE MONTPELLIER

3

15h30 à 16h05

Convoi agile 1

Juvignac > Sanofi 15h30 à 16h05

8 relayeurs individuels

Distance 2150 m

4

16h50 à 17h10

Convoi agile 2

Promenade du Peyrou > Place de la Comédie

27 porteurs de la Flamme

Dont 3 relayeurs individuels + 24 en relais collectif

Caisse d'Epargne

Distance 950 m

5

17h25 à 19h30

Convoi engagement

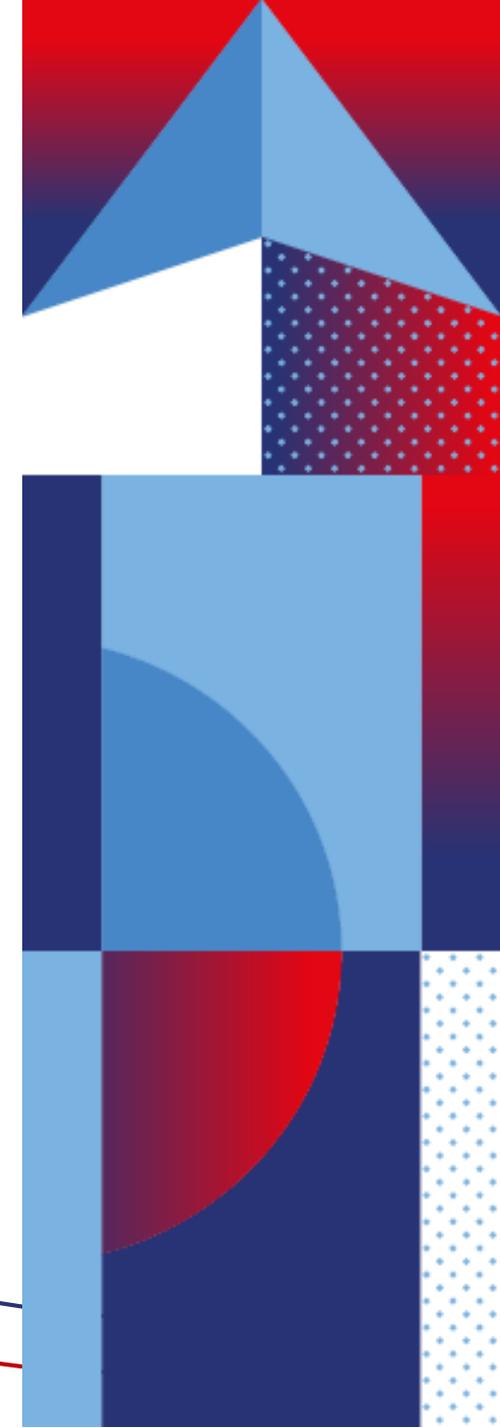
Château de la piscine > Place de l'Europe

66 porteurs de la Flamme

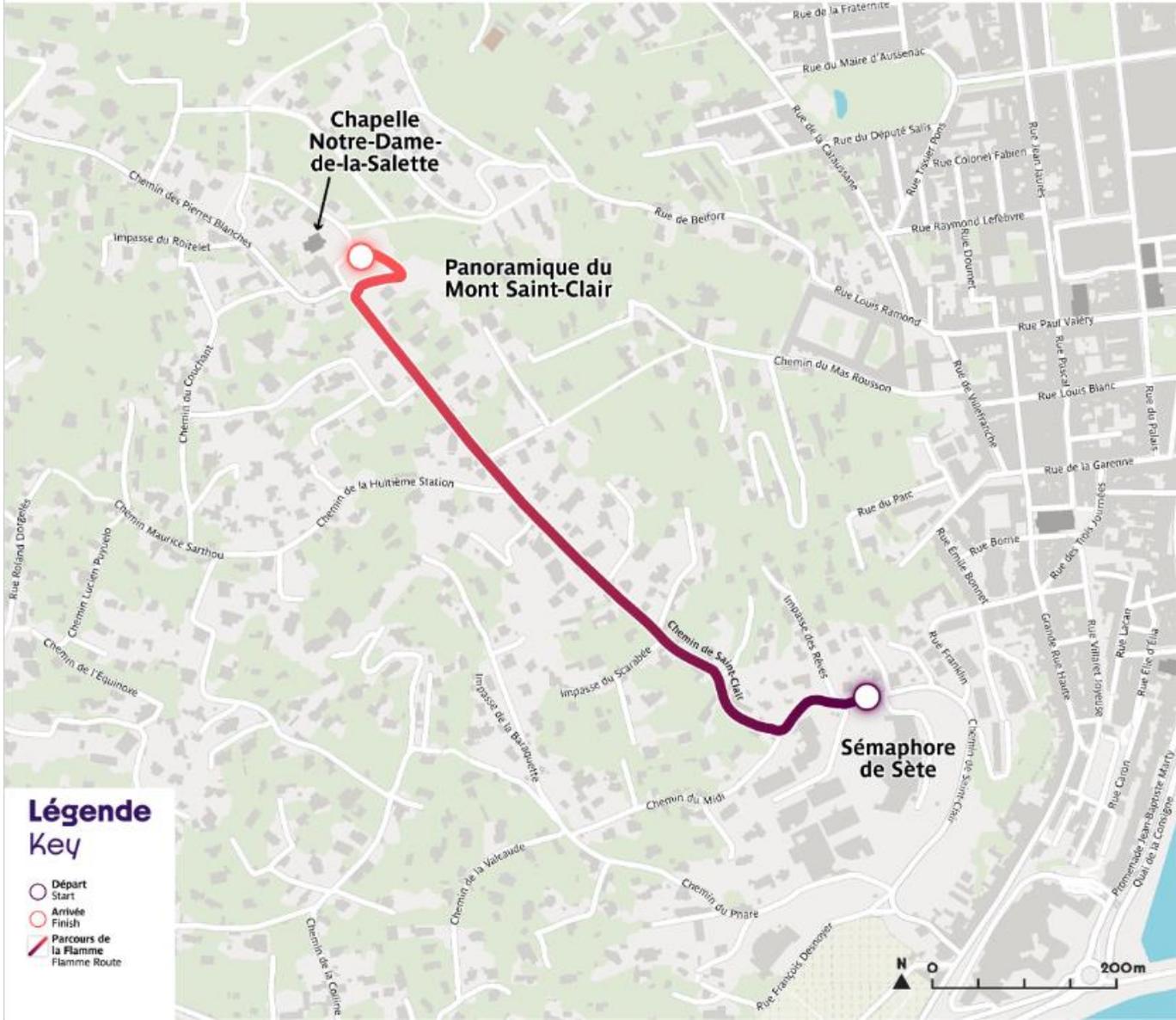
42 relayeurs individuels + 24 en relais collectif haltérophilie

Distance 9000 m

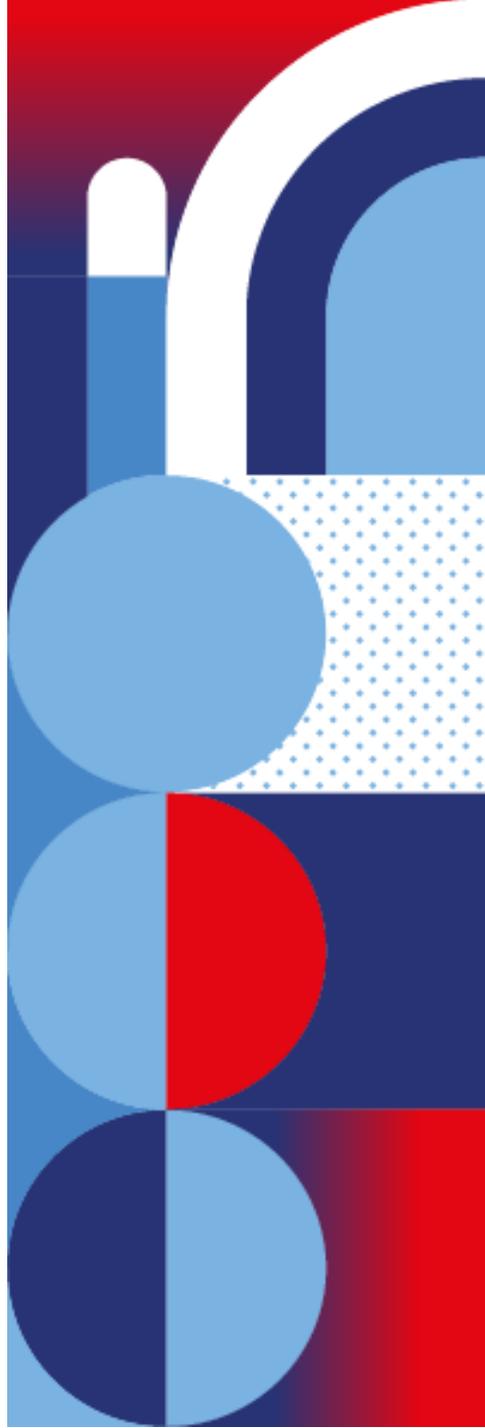
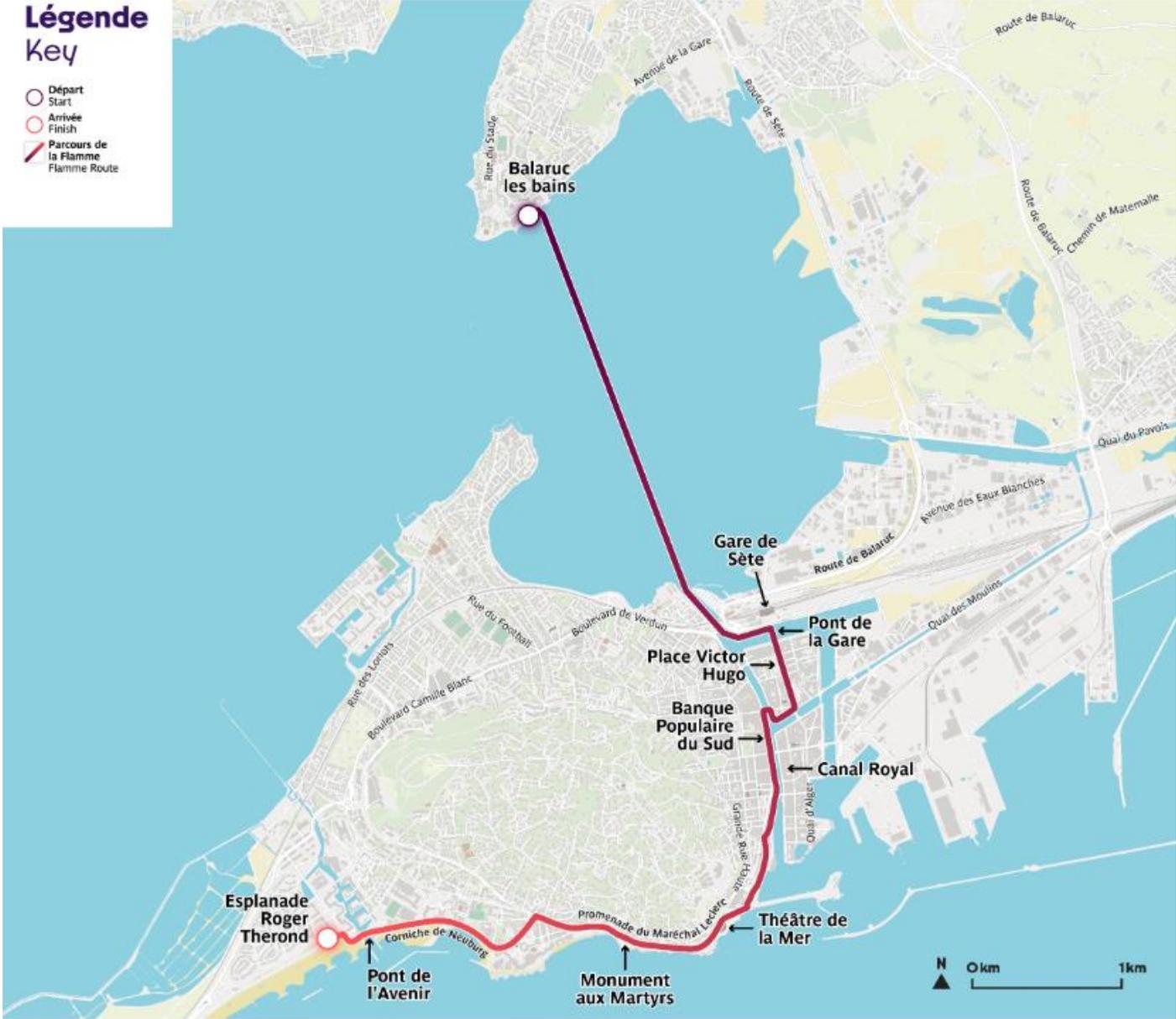
Célébration avec l'allumage du chaudron à 19h30 – Place de l'Europe



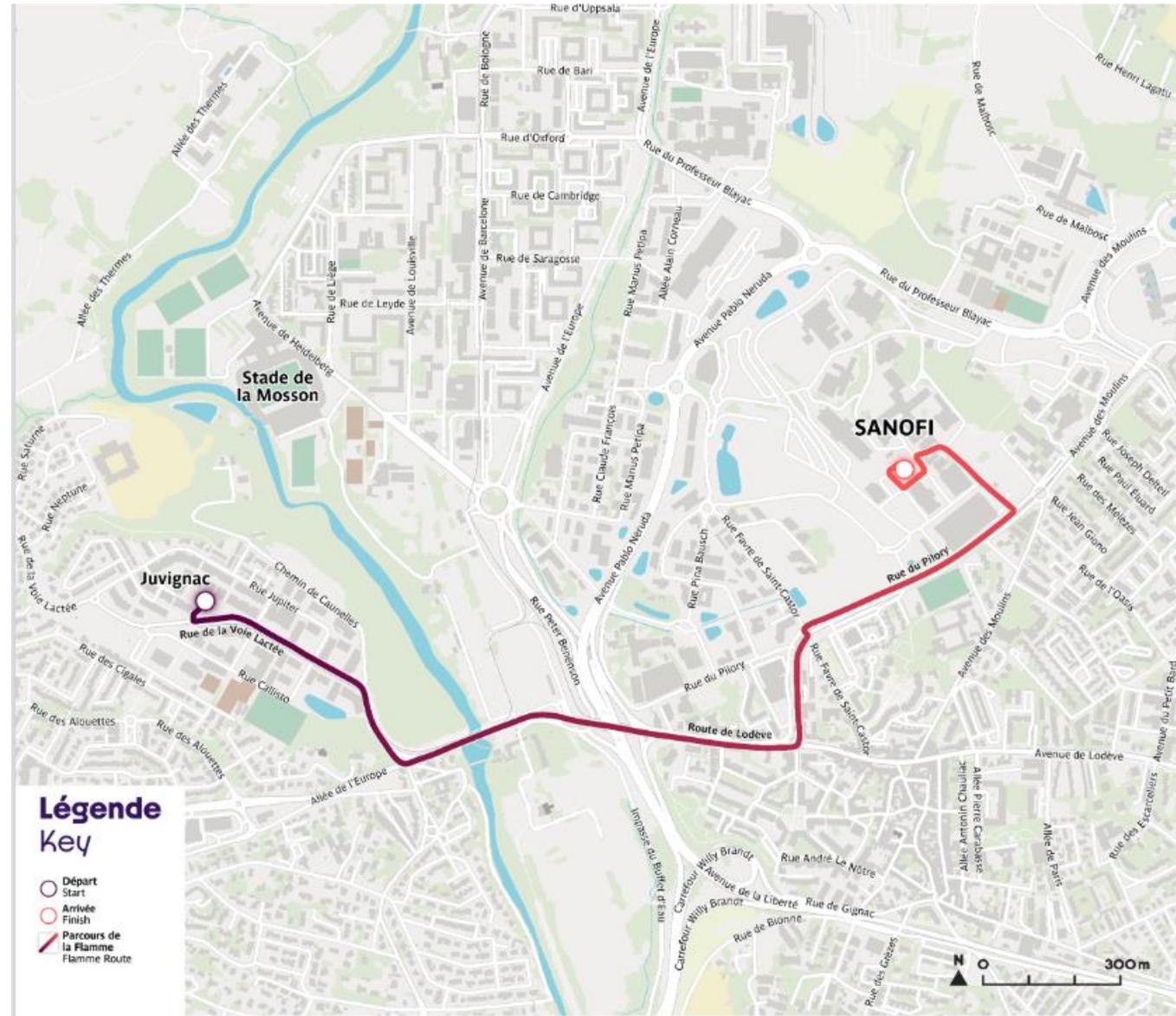
1 - Convoi agile Mont St Clair 11h30 à 11h55



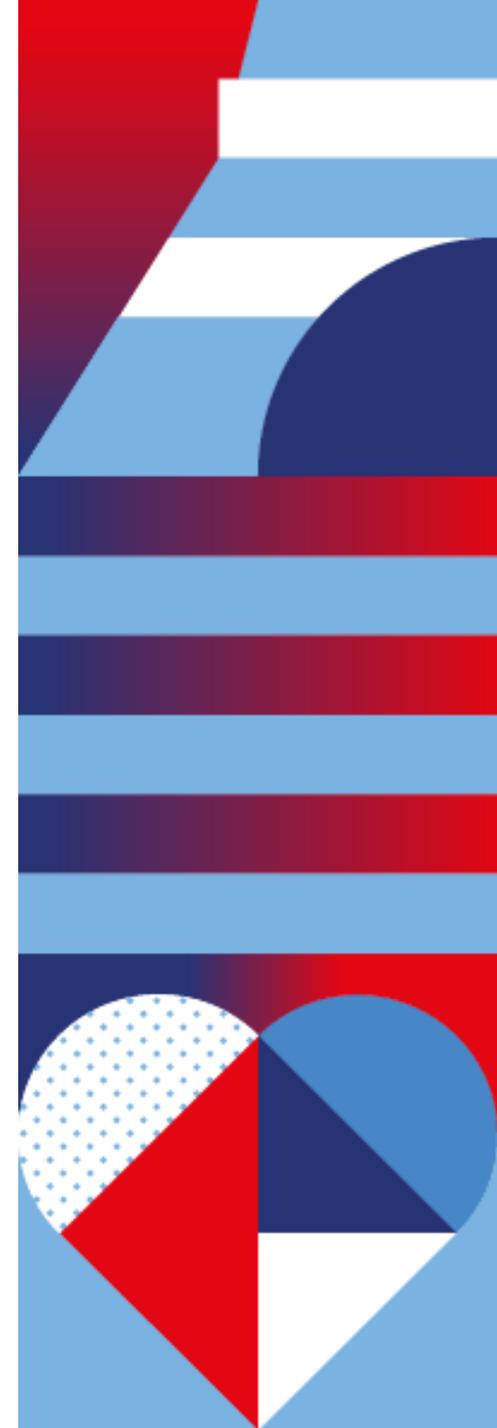
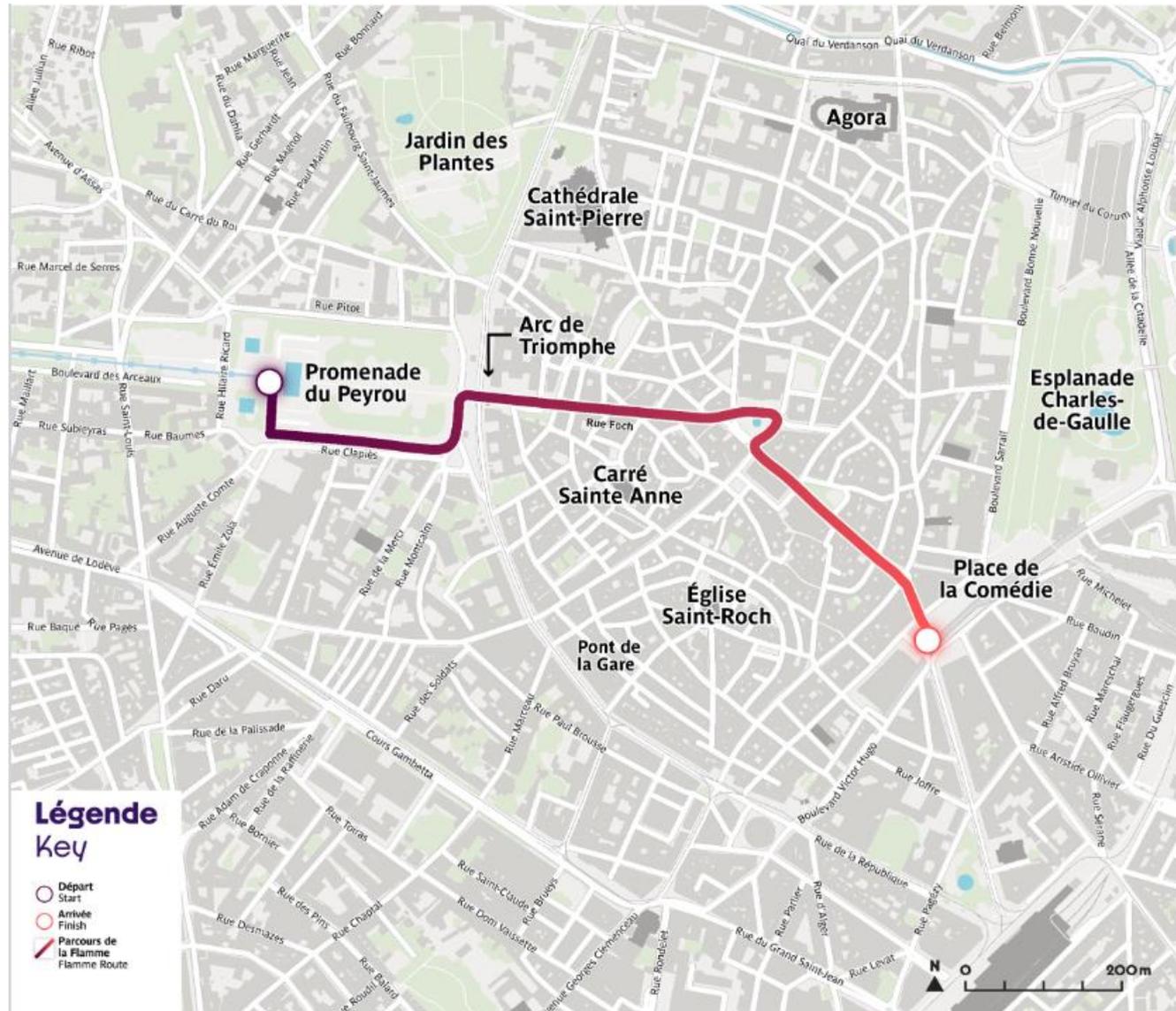
2 - Convoi engagement Balaruc-les-Bains > Sète 13h33 à 15h15



3 - Convoi agile Juvignac > Sanofi 15h30 à 16h05



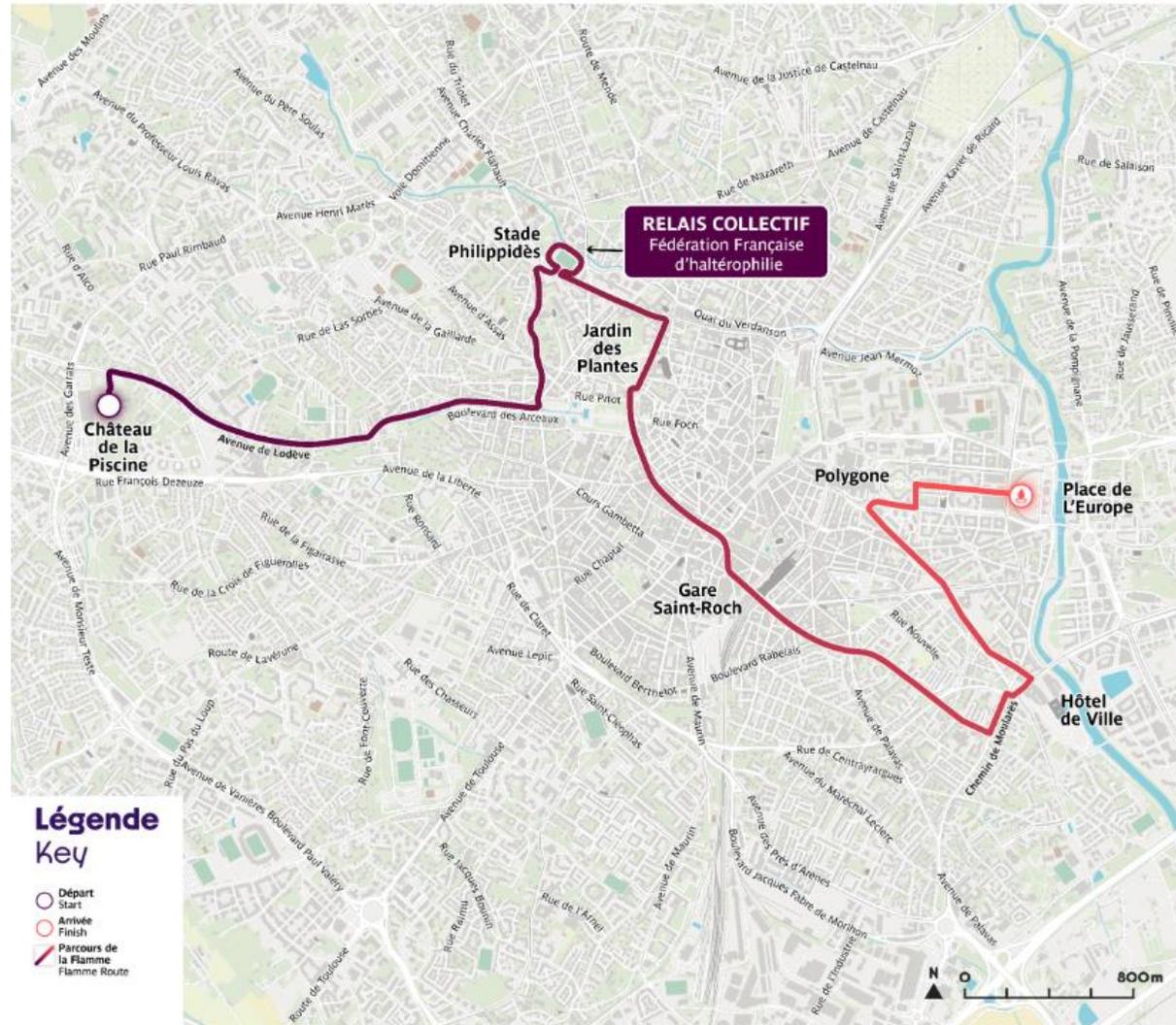
4 - Convoi agile Promenade du Peyrou > Place de la Comédie 16h50 à 17h10



5 - Convoi engagement

Château de la piscine > Place de l'Europe

17h25 à 19h30



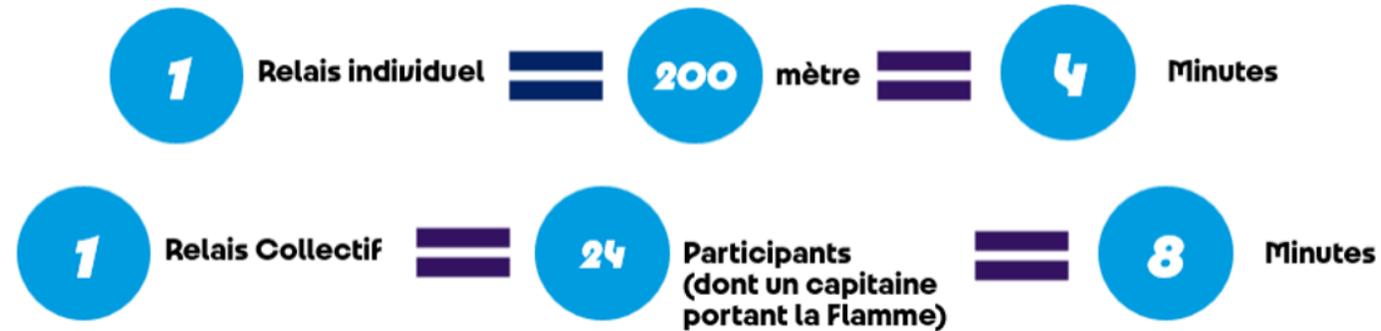
Chiffres clés

4 villes traversées

1 ville-étape : Montpellier

22 km parcourus dont 3,5 km sur l'eau

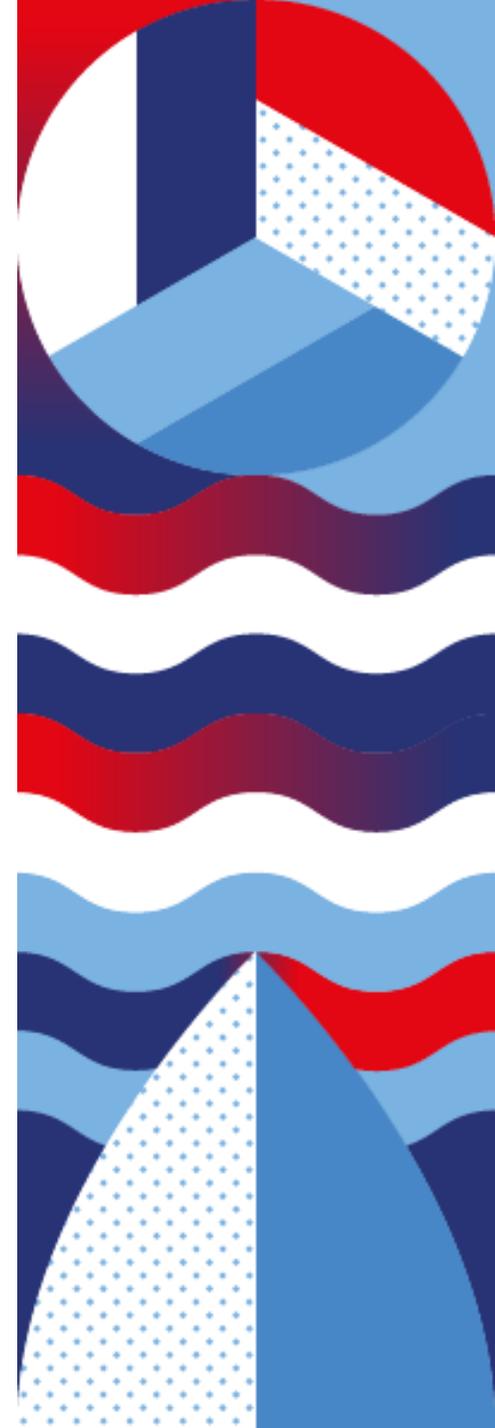
85 porteurs de la Flamme + 48 porteurs en relais collectifs



1 fédération impliquée dans un relais collectif (haltérophilie)

2 relayeurs relevant du ministère de l'Intérieur dans l'Hérault

1 policier de la DIPN 34 mobilisé pour la sécurité de la Flamme



Des lieux iconiques traversés

Sète :

- Etang de Thau
- Pointe courte
- Cadre royal
- Mont St Clair

Montpellier :

- Stade Philppidès (relais collectif)
- Centre historique de Montpellier
(*Peyrou > Arc de Triomphe > préfecture > Comédie*)
- Quartier Antigone et Place de l'Europe



Une grande fête populaire au passage de la Flamme

Un moment fort : l'allumage du chaudron par le dernier porteur de la Flamme



Un dispositif inédit pour un évènement exceptionnel

- Sécurisation du parcours et des sites de célébrations sous l'autorité du préfet
- Sécurisation de la Flamme, des porteurs de la Flamme et du convoi par une bulle de sécurité (moyens nationaux)
- Jalonnement du parcours par les forces de sécurité intérieure
- Barrière et dispositifs anti-voiture bélier
- Circulation : régulation du trafic routier, des flux et transports en lien et sous la responsabilité des collectivités
- Dispositifs de secours prépositionnés (SDIS 34)
- Activation du centre opérationnel départemental dès 8h30 à la préfecture, et d'un poste de commandement opérationnel (PCO) à Sète

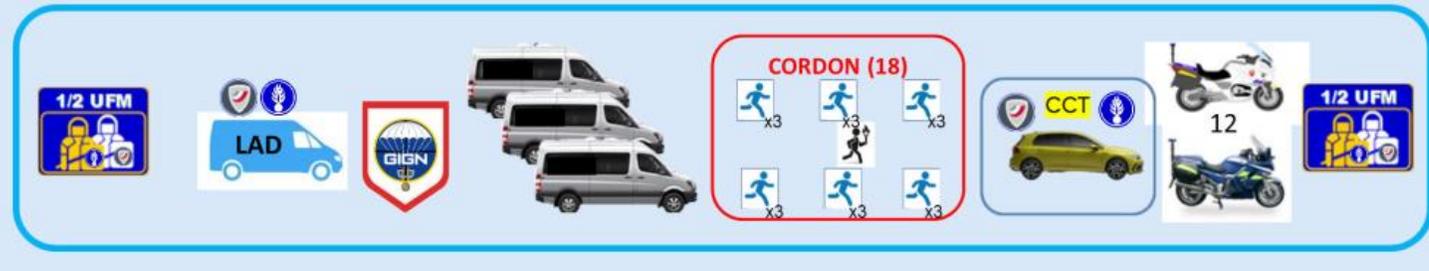


Dispositif de sécurité du relais de la Flamme d'une ampleur exceptionnelle

Une bulle de sécurité pour protéger la Flamme et les lanternes qui accompagnera les convois sur l'ensemble du Relais



Bulle de sécurité



Le convoi « engagement »

Un convoi d'environ 31 véhicules :

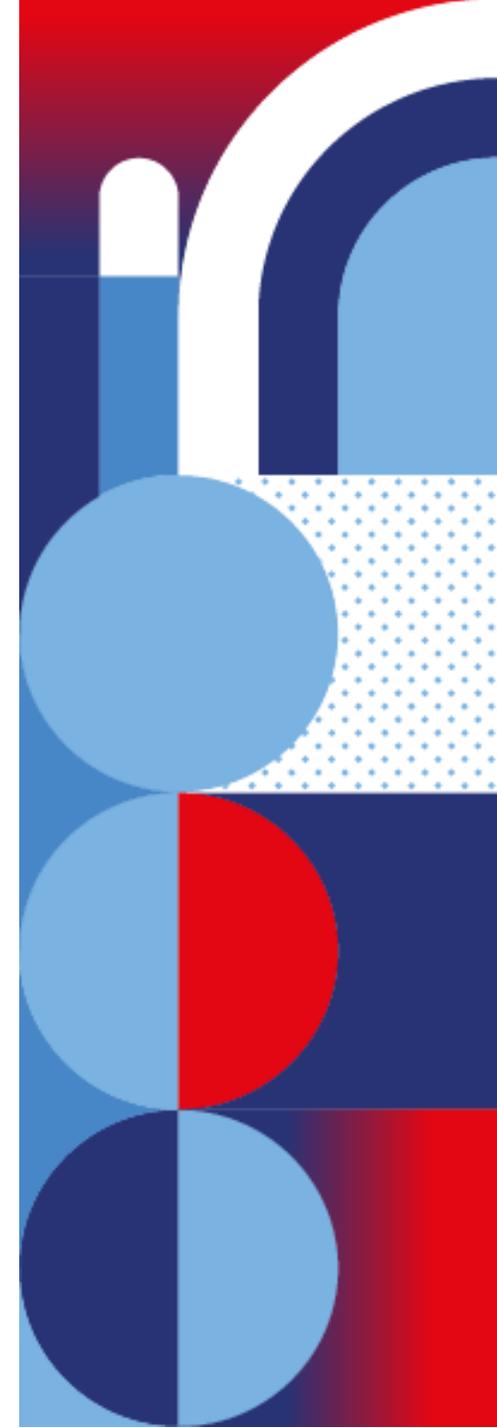
- 10 véhicules du Comité d'Organisation
- 17 véhicules pour les forces de l'ordre
- 4 véhicules pour les partenaires

Le convoi « agile »

Dispositif allégé comprenant soit un relais individuel de 2 à 5 porteurs de Flamme environ sur une distance courte, soit un groupe pour un relais collectif.

Un convoi d'environ 13 véhicules :

- 3 véhicules du Comité d'Organisation ;
- 10 véhicules pour les forces de l'ordre.





Dispositif terrestre



1088 policiers déployés :

- 338 effectifs à Montpellier
- 255 effectifs à Sète
- 495 agents issus des 9 unités de forces mobiles (UFM)

Total : 1535 forces de sécurité engagées

180 sapeurs-pompiers mobilisés, dont :

- 1 bateau pompe
- 2 bateaux et 2 jets ski de sauvetage
- 1 poste médical avancé

447 gendarmes déployés :

- 320 gendarmes départementaux, dont 80 réservistes
- 127 agents issus des 2 UFM à Balaruc-les-Bains et Juvignac

- 4 équipes de déminages
- 10 équipes cynophiles
- Force Sentinelle déployée à Sète et Montpellier





Arrêtés préfectoraux :

- Interdiction de manifestation
- 6 périmètres de protection (SILT)
- Mutualisation des polices municipales de l'Agglopôle de Sète
- Restriction de transport et d'usage des artifices de divertissement et articles pyrotechniques ainsi que d'acide, de carburant en jerrican, d'alcool ménager et de tous produits inflammables ou chimiques
- Interdiction de transports d'armes et d'armes par destination
- Interdiction de drones
- 2 zones d'interdiction temporaire à Sète

Arrêtés municipaux :

- Stationnement et circulation
- Interdiction de passage et stationnement sur le parcours de la Flamme

Arrêté du conseil départemental :

- Priorité de passage du relais de la Flamme sur le réseau routier départemental hors agglomération



Dispositif maritime



8 moyens nautiques de sécurité et de secours dirigé par la préfecture maritime de Méditerranée et sous l'autorité du préfet de l'Hérault dans le port de Sète

Equipes de déminage (plongeurs)

Arrêtés préfectoraux :

- Interdiction d'accostage à des dépendances du domaine public maritime naturel à Balaruc-les-Bains
- Réglementant la navigation dans le port de Sète-Frontignan

Arrêté préfecture maritime de Méditerranée :

- Périmètre d'interdiction de navigation 350m autour du navire porteur (bulle de sécurité évolutive) et vitesse limitée à 5 nœuds
- Réglementant la navigation, le mouillage et la plongée sous-marine au droit du littoral à Sète et Balaruc-les-Bains

Arrêté municipal :

- Réglementant la navigation des engins non immatriculés et la baignade

Arrêté de la Région Occitanie :

- Interdiction de stationnement des navires lors du passage de la Flamme Olympique



Dispositif aérien



2 hélicoptères engagés
7 drones engagés

Arrêtés préfectoraux :

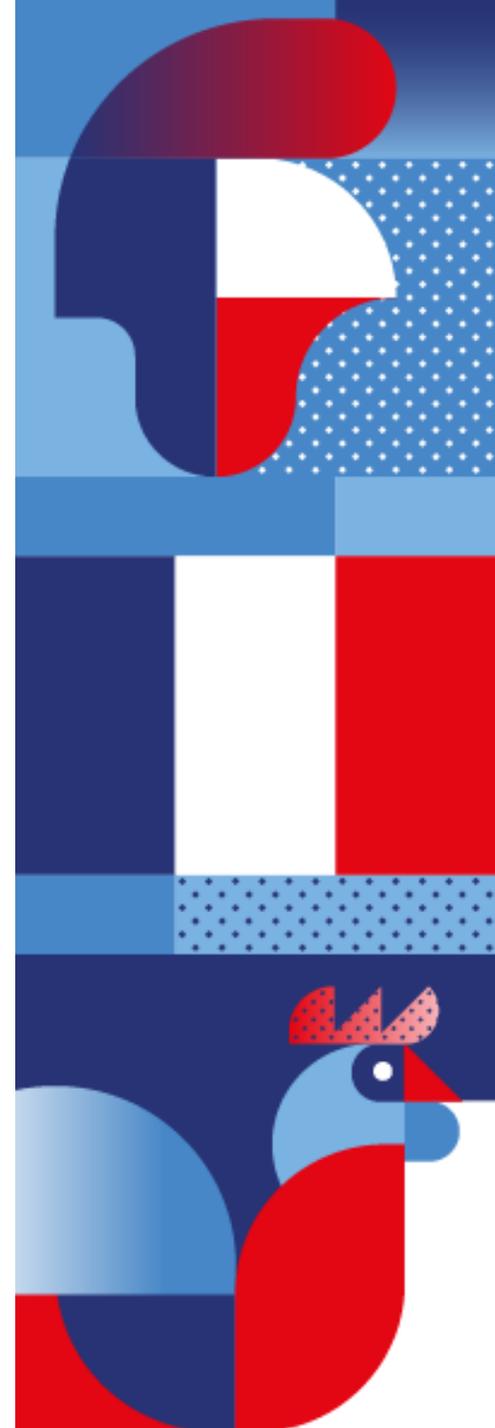
- Interdiction temporaire de survol de la commune de Montpellier par des aéronefs télé-pilotés
- Autorisation de captation, enregistrement et transmission d'images aux moyens de caméras installées sur des aéronefs (7 drones et 2 hélicoptères)
- 2 zones d'interdiction temporaire à Sète



L'état de la menace pris en compte

- ❖ **Menace terroriste** : évaluation permanente
- ❖ **Menace contestataire** : avec des modes opératoires simples comme l'entrave à la circulation ou l'extinction de la flamme olympique

Des criblages de sécurité ont été réalisés pour repérer d'éventuels profils à risques



Des contraintes à intégrer

- **Stationnement**
- **Gestion des flux adaptée (horaires de forte affluence)**
- **Réseaux routiers et ferroviaires perturbés (coupure du trafic SNCF entre 13h50 et 14h10 avec ouverture des 2 ponts à Sète)**
- **Accès restreint à la ville de Sète qui sera scindée par le parcours emprunté par la Flamme**
- **Organisation de festivités : étang de Thau, barque de joute sur le Cadre royal à Sète, relai collectif au stade Philippidès, passage sous l'Arc de triomphe, la Comédie, mairie de Montpellier, allumage du chaudron place de l'Europe.**
- **Forte fréquentation du public**
- **Présence de nombreux scolaires**



Prenez vos dispositions



Sète

L'ensemble du parcours de la flamme olympique sera coupé à la circulation de 12h30 à 15h30.

Il sera également interdit au stationnement dès le 12 mai à 20h.

Plus d'informations sur www.agglopoie.fr/la-journee-de-la-flamme

Montpellier

- **PERTUBATIONS VOIRIES**

La liste des rues empruntées et bloquées par le parcours est disponible sur montpellier3m.fr/relais

- **PERTUBATIONS SUR LE RESEAU TAM**

Le réseau TAM (tram et bus) sera impacté sur le passage du relais entre 15h et 20h.

Des retards et coupures ponctuelles de lignes sont à prévoir. Informations à suivre en temps réel sur tam-voyages.com

- **ACCES ET STATIONNEMENT**

Stationnement : sera interdit dès la veille du relais sur les rues impactées voire adjacentes

Parkings : fermeture des parkings Foch et Marché aux Fleurs. Le parking Europa restera ouvert et accessible.

Recommandations : privilégier les transports en commun ou le vélo





PRÉFET
DE L'HÉRAULT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONFÉRENCE DE PRESSE

Plan de sécurité du relais de la Flamme Olympique

7 mai 2024

PAYS HÔTE

